



Commune de Carouge

Dans sa séance extraordinaire du 28 mai 2020, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 3'100'000.— (dont CHF 148'000.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la rénovation et mise en conformité du Centre des Pervenche sis, 4 rue Louis-de-Montfalcon et 20 avenue de la Praille, parcelle N° 815, propriété de la Ville de Carouge.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 21.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

(DA 195-2020) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 447'817.— TTC (dont CHF 21'325.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation des aménagements conformément au PLQ n° 28'566A-544 Battelle-Tambourine.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N°79.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

(DA 197-2020) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention

D'approuver les modifications apportées au règlement du cimetière, du 24 juin 2014, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.

De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'Etat.

(DA 199-2020) Décision prise par 28 oui, 0 non et 1 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 69'000.—, destiné à l'acquisition de nouvelles radios POLYCOM et de leurs accessoires pour le Corps des agents de la police municipale (APM)

De comptabiliser la dépense de CHF 69'000.— dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif

D'amortir le montant de CHF 69'000.— au moyen de 4 annuités, dès 2021 sous rubrique n° 11.33

(DA 202-2020) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 1'338'000. — (dont CHF 63'725.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) dont à déduire une participation financière de « l'association des structures d'accueil de la petite enfance du quartier des Acacias » à hauteur de CHF 73'150.-- pour la mise en conformité énergétique, de sécurité et réaménagement de la crèche des Acacias sise au 38 route des Acacias, parcelle n° 1709.

De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2021 au moyen de 30 annuités sous rubrique 21.33.

(DA 203-2020) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention

D'annuler la délibération du 19 novembre 2019 fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à CHF 30.—

(DA 204-2020) Décision prise par 27 oui, 0 non et 1 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 282'260.15 TTC (dont CHF 10'856.15 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation du cheminement de mobilité douce Tunnel - Clos-de-Pinchat, ainsi qu'un crédit de réalisation de CHF 3'222'234.95 TTC (dont CHF 123'932.10 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour le tronçon passerelle Sigismond – Chemin Charles-Poluzzi, comprenant les travaux d'aménagement de surface et la reconstruction des collecteurs.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense complémentaire de CHF 282'260.15 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 20 février 2018.

D'amortir la dépense nette pour le tronçon passerelle Sigismond – chemin Charles-Poluzzi dès l'utilisation du bien estimée à 2021 sous la rubrique 61.33 en 30 annuités.

De prendre acte que la part de ce crédit relatif aux canalisations devrait être financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 72.46.

D'amortir la dépense relative aux collecteurs en 40 ans dès l'année d'utilisation du bien estimée à 2021.

De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les divers actes notariés impliqués.

(DA 205-2020) Décision prise par 27 oui, 0 non et 1 abstention

D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de l'Entraide Protestante Suisse pour son aide d'urgence contre le Covid19 au Bangladesh.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2020 sous la rubrique 59.36.

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. Eventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

(DA 206-2020) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 67'900.— TTC, (dont CHF 2'612.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné à une campagne de comptages routiers sur le domaine communal.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

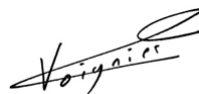
En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

(DA 207-2020) Décision prise par 27 oui, 0 non et 1 abstention

Le délai pour demander un référendum expire le 13 juillet 2020.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Voignier', written over a horizontal line.

Alain Voignier